VILLE DE CAYEUX-SUR-MER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

Le conseil municipal de la Ville de Cayeux-sur-Mer s'est réuni le quatorze avril 2023 à 18 heures 00, salle d'honneur de la mairie de Cayeux-sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

- Mme Julie CARU donne pouvoir à M. Alexandre PION
- Mme Fanny SAINT-UPERY donne pouvoir à Mme Hélène CARON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal est en mesure de délibérer.

M. Philippe PROUVOST a été nommé secrétaire de séance **à l'unanimité** par 19 voix POUR.

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 16 février 2023 :
M. Noiret souhaite apporter un complément d'information concernant la délibération n° 2023-02-004 « Domaine et patrimoine – Dénomination de la salle de La Mollière » ; en effet, il souhaite qu'apparaisse la mention « Ne prennent pas part au vote » plutôt qu' « Abstention » ; Monsieur le Maire prend acte.
Par ailleurs, M. Noiret précise que les conseillers de son équipe n'ont pas reçu les documents de travail relatifs à la séance du jour assez tôt et qu'ils ne sont donc pas en mesure de les analyser ; aussi, ils ne souhaitent pas prendre part aux délibérations et quittent la salle.
Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal sera donc modifié dans ce sens et soumis pour approbation lors de la prochaine séance.

Considérant le départ des deux conseillers municipaux, le quorum est maintenu, le conseil municipal est toujours en mesure de délibérer.

Ajout de 2 points à l'ordre du jour :
20 - Domaine et patrimoine – Modèle de convention de mise à disposition périodique d'espace public
21 - Finances locales – Attribution des subventions aux associations.

L'ajout de ces deux points à l'ordre du jour est accepté **à l'unanimité** par 16 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

1	Finances locales	Budget pompe avitaillement - Compte de gestion 2022
2	Finances locales	Budget campings - Compte de gestion 2022
3	Finances locales	Budget assainissement - Compte de gestion 2022
4	Finances locales	Budget commune - Compte de gestion 2022
5	Finances locales	Budget pompe avitaillement - Compte administratif 2022
6	Finances locales	Budget campings - Compte administratif 2022
7	Finances locales	Budget assainissement - Compte administratif 2022
8	Finances locales	Budget commune - Compte administratif 2022
9	Finances locales	Budget pompe avitaillement - Affectation du résultat 2022
10	Finances locales	Budget campings - Affectation du résultat 2022
11	Finances locales	Budget assainissement - Affectation du résultat 2022

12	Finances locales	Budget commune - Affectation du résultat 2022
13	Finances locales	Budget assainissement - Surtaxe 2023
14	Finances locales	Vote des taux
15	Finances locales	Budget pompe avitaillement - Budget primitif 2023
16	Finances locales	Budget assainissement - Budget primitif 2023
17	Finances locales	Budget commune - Budget primitif 2023
18	Commande publique	Concession de plage - Attribution sous-traité d'exploitation lot F
19	Voirie	Dénomination de voie "Impasse du Boulodrome"
20	Domaine et patrimoine	Modèle de convention de mise à disposition périodique d'espace public
21	Finances locales	Attribution des subventions aux associations
		Informations diverses
		Questions diverses

****

2023-04-013
Finances locales
Budget pompe avitaillement – Compte de gestion 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable du Trésor Public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget pompe avitaillement.

Monsieur le Maire précise que le comptable du Trésor Public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

CONSIDÉRANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable du Trésor Public,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

ADOPTE le compte de gestion du comptable du Trésor Public pour l'exercice 2022 du budget pompe avitaillement et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2023-04-014
Finances locales
Budget campings – Compte de gestion 202

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable du Trésor Public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget campings.

Monsieur le Maire précise que le comptable du Trésor Public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

CONSIDÉRANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable du Trésor Public,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

ADOPTE le compte de gestion du comptable du Trésor Public pour l'exercice 2022 du budget campings et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2023-04-015
Finances locales
Budget assainissement – Compte de gestion 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable du Trésor Public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget assainissement.

Monsieur le Maire précise que le comptable du Trésor Public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

CONSIDÉRANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable du Trésor Public,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

ADOPTE le compte de gestion du comptable du Trésor Public pour l'exercice 2022 du budget assainissement et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2023-04-016
Finances locales
Budget commune – Compte de gestion 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable du Trésor Public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget commune.

Monsieur le Maire précise que le comptable du Trésor Public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

CONSIDÉRANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable du Trésor Public,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

ADOPTE le compte de gestion du comptable du Trésor Public pour l'exercice 2022 du budget commune et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2023-04-017
Finances locales
Budget pompe avitaillement – Compte administratif 2022

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Régis RIMBAULT, Premier Adjoint ; Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

Délibérant sur le compte administratif du budget pompe avitaillement de l'exercice 2022, dressé par Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DONNE ACTE à Monsieur Jean-Paul LECOMTE de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	Résultat exercice 2021	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé 2022
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	- 32 513,17	123 628,43	108 429,89	15 198,54	-17 314,63

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **15** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE le compte administratif du budget pompe avitaillement 2022.

2023-04-018
Finances locales
Budget campings – Compte administratif 2022

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Régis RIMBAULT, Premier Adjoint ; Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

Délibérant sur le compte administratif du budget campings de l'exercice 2022, dressé par Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DONNE ACTE à Monsieur Jean-Paul LECOMTE de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	Résultat exercice 2021	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé 2022
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	364 661,30	270 114,66	13 947,62	256 167,04	620 828,34

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **15** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE le compte administratif du budget campings 2022.

2023-04-019
Finances locales
Budget assainissement – Compte administratif 2022

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Régis RIMBAULT, Premier Adjoint ; Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

Délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DONNE ACTE à Monsieur Jean-Paul LECOMTE de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	Résultat exercice 2021	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé 2022	RAR dépenses
Investissement	-75 958,86	138 329,13	367 274,34	-228 945,21	-304 904,07	682 663,10
Fonctionnement	48 727,16 Versé en investissement	118 106,71	132 840,35	-14 733,64	-14 733,64	/

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **15** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE le compte administratif du budget assainissement 2022.

202304-020
Finances locales
Budget commune – Compte administratif 2022

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Régis RIMBAULT, Premier Adjoint ; Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

Délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DONNE ACTE à Monsieur Jean-Paul LECOMTE de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	Résultat exercice 2021	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé 2022	Restes à réaliser sur 2023	
						Dépenses	Recettes
Investissement	-641 371,95	2 555 217,76	1 503 003,71	1 052 214,05	410 842,10	534 686,66	198 833,92
Fonctionnement	1 124 016,06 766 839,21 versé en investissement	4 517 073,47	4 215 918,12	301 155,35	658 332,20		

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **15** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE le compte administratif du budget commune 2022.

2023-04-021
Finances locales – Budget pompe avitaillement – Affectation du résultat 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT	Résultat cumulé 2021	1068	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé 2022	RAR (recettes-dépenses)	Chiffre à prendre en compte
Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	-32 513,17	0,00	15 198,54	-17 314,63		-17 314,63

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

1) Résultat global cumulé au 31/12/2022	- 17 314,63
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin d'autofinancement (compte 1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
- report en section de fonctionnement (ligne 002)	- 17 314,63

2023-04-022
Finances locales – Budget campings – Affectation du résultat 2022

VU la délibération n° 2022-12-103 du 14 décembre 2022 portant clôture du budget annexe campings au
1er janvier 2023 ;
Considérant que les résultats de clôture du budget annexe campings 2022 doivent être transférés vers le budget principal ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT	Résultat cumulé 2021	1068	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé 2022	RAR (recettes-dépenses)	Chiffre à prendre en compte
Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	364 661,30	0,00	256 167,04	620 828,34		620 828,34

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

DECIDE d'affecter le résultat du budget annexe campings 2022, dissout au 1er janvier 2023, en recettes de la section de fonctionnement du budget principal commune 2023, pour un montant de 620 828,34 €.

2023-04-023
Finances locales – Budget assainissement – Affectation du résultat 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT	Résultat cumulé 2021	1068	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé 2022	RAR (recettes-dépenses)	Chiffre à prendre en compte
Investissement	-75 958,86		-228 945,21	-304 904,07	682 663,10	-987 567,17
Fonctionnement	48 727,16	48 727,16	-14 733,64	-14 733,64		0,00

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

2) Résultat global cumulé au 31/12/2022	-14 733,64
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin d'autofinancement (compte 1068)	0,00
Solde affecté comme suit :	
- report en section de fonctionnement (ligne 002)	-14 733,64

2023-04-024
Finances locales – Budget commune – Affectation du résultat 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT	Résultat cumulé 2021	1068	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé 2022	RAR (recettes-dépenses)	Chiffre à prendre en compte
Investissement	-641 371,95		1 052 214,05	410 842,10	-285 852,66	124 989,44
Fonctionnement	1 124 016,06	766 839,21	301 155,35	658 332,20		658 332,20

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

3) Résultat global cumulé au 31/12/2022	658 332,20
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin d'autofinancement (compte 1068)	658 332,20
Solde disponible affecté comme suit :	
- report en section de fonctionnement (ligne 002)	0,00

2023-04-025
Finances locales – Budget assainissement – Surtaxe 2023

Vu le contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif et notamment son article 48 « part collectivité » ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer la surtaxe d'assainissement comme suit :

- Part fixe : 35.00 €
- Part variable : 0,26 € par m3 d'eau

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0**
ABSTENTION : **0**

DECIDE de fixer, comme suit, la surtaxe assainissement 2023 :

- Part fixe : 35.00 €
- Part variable : 0,26 € par m3 d'eau

2023-04-026
Finances locales – Vote des taux 2023

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme de 2022 et précise que le produit global attendu pour 2023 s'élève à un montant de 2 429 509 € ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
- taxe d'habitation : 15,28 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,52 %

CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plate-forme "Démarches simplifiées", l'état 1259 complété et la présente délibération accompagnée de la preuve de son dépôt au titre du contrôle de légalité.

2023-04-027
Finances locales – Budget pompe avitaillement – Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif pompe avitaillement 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement à 147 000,00 €
- Section d'investissement à 65 900 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE le budget primitif pompe avitaillement 2023.

2023-04-028
Finances locales – Budget assainissement – Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif assainissement 2023 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement à 195 775,00 €.
- section d'investissement à 1 613 674,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE le budget primitif assainissement 2023.

2023-04-029
Finances locales – Budget commune – Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif commune 2023 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement à 5 558 672,00 €.
- section d'investissement à 2 753 493,00 €

Mme Caron souhaite connaître les modalités d'installation des tapis de plage qui ont été évoqués lors de l'énumération des dépenses d'investissement.
M. Quennessen précise qu'il est prévu l'achat de 14 tapis qui sont destinés à l'amélioration de l'accessibilité à la plage. Ces équipements seront installés à chaque entrée de plage et mis en place, selon les marées, par un agent saisonnier.
Par la même occasion, M. le Maire en profite pour adresser des remerciements et félicitations aux agents des services techniques municipaux pour leur rapidité et leur assiduité lors de l'installation du chemin de planches.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE le budget primitif commune 2023.

2023-04-030
Commande publique - Concession de plage – Attribution du sous-traité d'exploitation et approbation du contrat

Vu l'arrêté préfectoral N° ADOC 80-80182-0046 du 13 octobre 2017 ;

Vu l'avenant n°1 à l'arrêté préfectoral N° ADOC 80-80182-0046 du 30 septembre 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-12-113 du 14 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public en date du 13 mars 2023 ;

Un lot (F) a été soumis à la procédure d'appel à candidatures après publicité conformément à la loi et aux textes réglementaires.

Le lot F a reçu une réponse. Il s'agit d'un lot dédié au commerce de boissons et confiserie à emporter, location d'articles de plage et vente des produits répondant au service public balnéaire liés à la sécurité de la baignade, la sécurité des usagers ou encore des jeux de plage.

Après examen, la candidature s'est avérée complète et a été déclarée recevable par la commission d'appel d'offres.

La commission a souhaité rencontrer le candidat pour effectuer une mise au point de leur offre.

Le lot F est proposé au projet joint à la présente délibération, déposé par M. Willy BAYER.

Avant signature et entrée en vigueur, ce sous-traité doit être validé par M le Préfet de la Somme.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE l'attribution du lot au candidat proposé.

APPROUVE le projet de sous-traité.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de valider ce choix.

2023-04-031
Dénomination de voie « Impasse du Boulodrome »

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 3DS qui impose à toutes les communes de fournir leurs adresses dans le format standardisé Base Adresse Locale, pour intégration dans la Base Adresse Nationale accessible sur le portail national,

Considérant que l'impasse qui dessert le boulodrome, les tennis couverts et l'aire de camping-car n'a pas de nom,

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer la dénomination de la voie « Impasse du Boulodrome ».

Ces adresses seront conformes aux besoins des différents acteurs, comme par exemple les secours ou les opérateurs en charge du déploiement de la fibre optique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

- **APPROUVE** la proposition de dénomination de la voie « Impasse du Boulodrome ».
- **DECIDE** de procéder à la numérotation des bâtiments concernés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions qui s'imposent pour la bonne exécution de la présente délibération.

2023-04-032
Domaine et patrimoine – Modèle de convention de mise à disposition périodique d'espace public

VU le Code général des collectivités territoriales ;

M. LA MONICA souligne qu'il convient de modifier et homogénéiser le modèle de convention de mise à disposition d'espace public sur le Boulevard du Général Sizaire et en présente les principales caractéristiques qui sont les suivantes :

- Obligations :
  - Période : du 1er avril au 15 mai et du 15 septembre au 30 septembre : à minima : ouverture les week-end et jours fériés
  - Période : du 16 mai au 14 septembre : ouverture tous les jours
  - Horaires : de 11h à 21h30 (à minima)
- Redevance :
  - Forfait de 50 € / m² occupé
  - Redevance de 5% du chiffre d'affaires TTC sur la période exploitée (justificatif officiel à fournir avant le 30 novembre)
- Réseaux : le bénéficiaire gère et assume l'installation, l'entretien et le paiement des réseaux d'eau, électricité, assainissement et éventuellement internet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** par :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

ADOPTE le principe et le modèle de convention de mise à disposition périodique d'espace public.

FIXE la redevance à 50 € le m² occupé et 5% du chiffre d'affaires TTC réalisé.

2023-04-033
Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUENNESSEN qui précise les modalités d'attribution des aides (1000 € pour la participation à un transport et 500 € pour une animation) et subventions aux associations.

Il informe l'assemblée que l'enveloppe prévue au budget primitif 2023 s'élève à 65 000 € et rappelle que les subventions seront versées sous réserve de la participation à la fête des fleurs (sauf pour les association patriotiques, scolaires et l'amicale des résidents de la maison de retraite).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux associations une subvention selon l'état ci-dessous.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

Nombre de voix : POUR : **16** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE le versement aux associations suivant l'état annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les sommes dues à cet effet au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Etat des subventions aux associations 2023

Association	Montant attribué
Amicale des Pompons Rouges	350,00 €
Amicale des Résidents de la Maison de Retraite	5 000,00 €
Amicale la Mollièroise	1 500,00 €
APVP	13 500,00 €
ARAC	600,00 €
ARM80	800,00 €
BCG	190,00 €
Cay'art's	500,00 €
Cayeux Judo Club	2 000,00 €
Chés Piots de Cayeux	1 066,00 €
Clique de la Libération	1 000,00 €
Club de Gymnastique d'Entretien	700,00 €
Club de l'Amitié	4 000,00 €
Coopérative scolaire élémentaire	1 000,00 €
Coopérative scolaire maternelle	500,00 €
Futsal Club de Cayeux	3 000,00 €
Gym'Agile	400,00 €
Les Amis de la Musique	5 500,00 €

Les Amis du Quartier de la Marine	100,00 €
Loups Phoques Cayolais	600,00 €
Mouette et Chansons	300,00 €
Rando Caouaise	2 000,00 €
Société de Chasse	3 000,00 €
SOS Laisse de Mer	1 250,00 €
Sporting Club Cayolais	1 100,00 €
Union Nationale des Anciens Combattants	600,00 €

****

M. le Maire clôt la séance à 19h25.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie, le 18 avril 2023.